



COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE QUARTIER de Saint Antoine du 08 octobre 2024

Présents :

M. Laureau (vice-président)
M. Le Grelle, adjoint au Maire.
Monsieur Delepierre, Maire de la ville
Monsieur Jaurett
Messieurs Leger de Aranjó
Monsieur et Madame Tilloy
Monsieur Chazal
Monsieur Bruté de Rémur

Ordre du jour :

- 1) Point Rue St Joseph
- 2) Point château de la reine Amélie
- 3) Débat sur l'évolution du quartier
- 4) Questions diverses

- Séance ouverte au public

1) Rue Saint Joseph

Les échanges entre l'association des riverains et les services de la mairie se poursuivent. Une réunion s'est tenue le 08 octobre, ce qui a permis de trouver des réponses concernant le tronçon 3. La décision finale concernant le traitement des deux autres tronçons sera prise d'ici la fin de l'année 2024. Un planning d'achèvement des travaux sera précisé à ce moment-là.

2) Château de la reine Amélie

a) Modification du PLU : Les modifications définitives applicables à la parcelle du terrain du château seront passées au prochain conseil municipal. Elles intègrent les remarques des ABF, et préservent les zones végétalisées situées dans l'axe du château.

b) Mise en valeur du château au sein de la ville : une exposition est en cours d'organisation pour septembre 2025. Un appel est lancé aux habitants du quartier et au chesnaycourtois qui pourraient apporter des éléments ou des anecdotes susceptibles d'enrichir cette exposition.

c) Plus généralement, les membres du comité ont manifesté le souhait de valoriser ce lieu et de le rendre plus ouvert et accessible à la population. Il a été souligné le peu d'espaces verts disponibles dans cette partie du Chesnay-Rocquencourt. Monsieur le Maire a évoqué la recherche de solutions

nouvelles, comme pouvoir bénéficier d'un accès au parc, ou bien de mutualiser les espaces verts de certaines structures comme la cour végétalisée de l'école Langevin, hors fréquentation scolaire.

3) Débat sur l'évolution du quartier :

Divers points de vue se sont fait entendre.

- a) Faut-il s'attacher à préserver une certaine homogénéisation de l'architecture du quartier ? Si cela semble souhaitable, il ne faudrait pas que cela fige le quartier et empêche l'évolution de l'organisation des espaces, la prise en compte des nouvelles contraintes de densité, ni la créativité architecturale. Un riverain fit remarquer qu'elle n'est pas aussi importante qu'elle en avait l'air. Monsieur le maire ajouta qu'à un moment donné, 'la frontière des murs en meulière' finissait bien par s'arrêter. Il fût souligné l'importance que les concitoyens s'emparent de ces questions, participent aux débats, en s'appuyant sur l'exemple de la charte architecturale.
- b) Démographie du quartier : comment assurer le renouvellement des populations, favoriser l'accès à de nouvelles familles ? Permettre la réorganisation des grandes propriétés, en facilitant par exemple la division en appartement, peut être une solution à explorer.
- c) A travers cette question, se pose aussi celle de la mixité sociale. Chaque quartier doit favoriser l'accueil de ce type de logements, tout particulièrement pour loger ceux qui y travaillent. A ce titre, Monsieur le Maire a évoqué le problème de l'hôpital Mignot, qui compte 3500 employés (dont 400 médecins), dont une majorité est contrainte d'habiter très éloignée du Chesnay-Rocquencourt. Un certain nombre de réalisations sont des succès d'intégration à l'image de la résidence passerelle rue du Maréchal de Lattre de Tassigny.
- d) Il ressort que le quartier ne peut pas rester figé, qu'il soit question de démographie, de mixité sociale ou d'architecture. Il est important de pouvoir se projeter et de faire remonter le maximum de commentaires pour faire vivre la discussion. Celle-ci pourra se prolonger et trouver son application dans les dispositions du nouveau PLU à venir.

4) Questions diverses :

a) Pour quand l'enfouissement des câbles téléphoniques dans nos rues est-il prévu ?

Réponse : 12 kms demeurent non enfouis ; l'enfouissement se fait au rythme d'environ 200 mètres par an, en lien avec les interventions de maintenance et/ou de remplacement. (coût élevé de l'ordre de 1.000€/m).

B) Pour quand l'électrification des bus ? Réponse : le dépôt sur Versailles n'est pas équipé avec des stations de recharges adaptées. Cependant, un investissement temporaire permettra d'électrifier les lignes 6201 et 6202 d'ici 2025, un engagement de la Présidente de la Région IDF.

C) Demande de suppression de la place de stationnement à l'angle de la rue Exelmans/avenue de Bellevue : celle-ci sera retirée en début d'année 2025;

D) La vitesse des véhicules rue de Trianon est jugée excessive, en raison de l'absence de stop, ou de feu. Les riverains redoutent le risque d'accident au carrefour de la rue de Franche Comté. Ils suggèrent la mise en place d'un panneau « stop ». Sous réserve d'une confirmation d'une majorité des riverains concernés, Monsieur le Maire donne son accord. Mr P.Chazal organisera la consultation auprès des riverains concernés et reviendra vers la Mairie.

D) L'installation d'un ralentisseur rue de Glatigny est salué et fait l'objet de remerciements.